

# La difficile quête de terrains pour implanter les parcs éoliens et solaires

Les énergéticiens témoignent d'une difficulté grandissante à implanter des éoliennes et des panneaux photovoltaïques.

Par Perrine Mouterde

Publié le 10 mars 2021 à 00h17 - Mis à jour le 10 mars 2021 à 10h44 - Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



Tels des persiennes, des panneaux solaires sont installés au dessus des vignes, à Piolenc (Vaucluse), en juin 2019. SUN'AGRI

Tout commence avec des cartes. Des dizaines de cartes. Il y a celle des limites cadastrales, celle des zones Natura 2000, celle des réseaux d'électricité... Une fois superposées, ces différentes couches livrent leur trésor : un emplacement potentiel pour un futur parc éolien ou solaire. Alors que la France affiche l'ambition d'augmenter largement la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique tout en luttant contre l'artificialisation des sols, la quête de terrains des développeurs est de plus en plus cruciale.

Pour l'éolien terrestre, la programmation énergétique de la France (PPE) prévoit un doublement de la puissance installée d'ici à 2028, un objectif qui exige que la filière se développe à un rythme accéléré. Or, en 2020, la progression a été quasiment similaire à celle de l'année précédente. « *Au-delà du ralentissement dû au confinement, le principal phénomène qui pèse sur le secteur est celui du foncier, explique l'Observatoire des énergies renouvelables dans son baromètre annuel publié en janvier. L'accès aux terrains est de plus en plus ardu, une difficulté grandissante fortement liée à l'acceptabilité des sites par les citoyens.* »

**Lire aussi | Un projet de parc photovoltaïque en Gironde menace 1 000 hectares de forêt de pins**

Aujourd'hui, trois régions (Hauts-de-France, Grand-Est et Occitanie) réunissent environ 65 % des quelque 8 000 éoliennes du pays. Un phénomène qui accroît le sentiment de « saturation » de certains élus et d'une partie de la population. « *S'il y a une telle concentration, ce n'est pas parce que ces zones sont les meilleures en matière de vent, mais parce qu'on ne peut pas installer de parcs ailleurs* », regrette Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Radars militaires et civils, couloirs aériens, sites remarquables... Près de la moitié du territoire est interdite aux projets éoliens. « *On voit fondre la taille moyenne des projets que l'on prospecte chaque année, constate Sébastien Appy, directeur opérationnel de Valeco. On accepte désormais des parcs de deux éoliennes. Quand on compare cela aux objectifs de la PPE, on se dit qu'il va y avoir un problème.* »

**Lire aussi | La vague de l'éolien en mer renverse la transition énergétique**

Face à cette situation, la filière réclame de longue date une « libération de l'espace ». Le sujet a été abordé par le groupe de travail « pour un développement harmonieux de l'éolien », mis en place par le ministère de la transition écologique et qui a rendu ses conclusions mi-janvier. Une mission doit être lancée pour étudier si des solutions techniques pourraient permettre de réduire la superficie des zones d'exclusion autour des radars militaires et les préfets doivent être appelés à identifier les zones propices au développement de l'éolien dans leur région. « *Le sujet n'est pas uniquement d'établir de nouvelles cartes, note toutefois Nicolas Couderc, le directeur France d'EDF Renouvelables. Le fait d'associer les préfets contribue bien sûr à avoir un dialogue vertueux mais il faut en parallèle poursuivre le travail avec les pouvoirs publics pour lever les contraintes.* »

## Terres déjà artificialisées

En attendant, les développeurs misent sur les progrès techniques, qui permettent déjà d'implanter des éoliennes plus performantes dans des zones moins ventées. Les premiers chantiers de « repowering », consistant à remplacer les éoliennes d'un parc ancien par de nouvelles infrastructures plus puissantes, ont également démarré.

Si les centrales photovoltaïques ne sont pas soumises aux mêmes contraintes que l'éolien, les objectifs de la PPE – soit 35 gigawatts (GW) à 44 GW installés d'ici à 2028, contre 10 GW aujourd'hui – exigent là aussi un vrai changement d'échelle. « *Il faut accélérer et pour cela il faut trouver de nouvelles opportunités d'installation* », rappelait à la mi-décembre 2020 Jean-Louis Bal, le président du SER. Pour les centrales au sol, ce sont entre 3 000 et 4 000 hectares qui doivent être mobilisés chaque année. « *Pour EDF Renouvelables, nous n'avons pas d'inquiétude sur le fait de trouver ces espaces, mais il faut le faire de manière intelligente, en lien étroit avec les autres usages des espaces concernés* », précise Nicolas Couderc.

**Lire aussi | La longue marche de la France pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables**

La priorité est d'avoir recours à des terres déjà artificialisées. Dans ses appels d'offres, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) attribue des points supplémentaires pour l'utilisation de sites dégradés, tels que des friches industrielles, d'anciennes carrières ou des délaissés autoroutiers. Fin janvier, l'entreprise RES a par exemple annoncé le lancement de travaux de construction d'un parc photovoltaïque sur l'ancien site sidérurgique d'Arcelor-Mittal à Laudun-l'Ardoise (Gard). « *C'est le genre de projet qui ne pose aucune difficulté* », observe le directeur des affaires publiques de l'entreprise, Pascal Craplet.

Ce gisement des terrains dégradés, scruté de près par les énergéticiens depuis une dizaine d'années, commence toutefois à se tarir. Où, alors, installer les nouvelles centrales ? Encore embryonnaire, le photovoltaïque flottant est l'une des pistes envisagées, même si son potentiel reste à préciser. EDF a lancé début février la construction d'une centrale sur la retenue d'eau de l'usine hydroélectrique de Lazer (Hautes-Alpes) et une installation exploitée par Akuo Energy fonctionne depuis 2019 sur l'eau d'une ancienne carrière à Piolenc (Vaucluse).

## « Engouement énorme »

Premier propriétaire foncier de l'Etat, le ministère des armées intéresse également la filière. Mais sa contribution s'annonce modeste : sur ses 270 000 hectares, il s'est engagé à n'en mettre à disposition que 2 000 d'ici à 2022.

Inévitablement, c'est donc vers les terres agricoles – environ 30 millions d'hectares – que se tournent les regards. Le 19 janvier, une charte de bonnes pratiques a été signée entre EDF Renouvelables, les chambres d'agriculture et la FNSEA pour « mieux encadrer les projets photovoltaïques au sol sur terres agricoles ». L'ambitieux plan Solaire d'EDF prévoit la construction de 30 GW de photovoltaïque d'ici à 2035. « *Il y a un engouement énorme et une certaine pression sur la possibilité d'investir les terrains agricoles* », confirme Céline Mehl, ingénieure à l'Ademe, qui travaille à une étude attendue sur la définition de l'agrivoltaïsme.

**Lire aussi | En France, le secteur des énergies renouvelables appelle à une accélération**

Derrière ce terme récent, censé regrouper les initiatives visant à concilier à la fois les usages agricoles et la production d'électricité, se cache pour l'instant une très grande variété de pratiques. L'Ademe entend proposer des critères précis et opérationnels pour le développement de la filière. Et des garde-fous, pour éviter abus et effets d'aubaine. « *Il y a plein de cow-boys qui parcourent la pampa et promettent de pseudo-projets d'agrivoltaïsme en misant sur un assouplissement de la réglementation* », met en garde Antoine Nogier, pionnier de l'agrivoltaïsme et fondateur de Sun'Agri. Cette société conçoit des technologies de pointe permettant de piloter des panneaux qui, telles des « persiennes intelligentes », bloquent ou laissent passer la lumière, en fonction des besoins des cultures. « *Il ne faut pas simplement partager l'espace entre renouvelables et agriculture, insiste son PDG. La priorité doit être d'améliorer la productivité agricole grâce à l'énergie solaire.* »

LE MONDE MÉMORABLE | Envie d'en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Test gratuit

Faire baisser le degré d'alcool des vignes grâce aux ombrières intelligentes, réduire la consommation d'eau de certaines cultures, éviter à des fruits de « brûler » lors de sécheresses... S'esquisse alors une autre carte : celle des cultures les plus vulnérables au dérèglement climatique. « *Elles représentent un potentiel de plusieurs centaines de milliers d'hectares, rappelle Antoine Nogier. Il n'y a pas besoin d'installer des centrales au sol sur des pâturages ou des forêts !* » Reste à faire la démonstration des bénéfices de l'agrivoltaïsme : des dizaines de projets expérimentaux doivent être déployés au cours des prochaines années.

Perrine Mouterde

## Édition du jour

Daté du mardi 30 mars



Lire le journal numérique

Les éditions précédentes

## Les plus lus

- 1 Covid-19 : Emmanuel Macron face au dilemme d'un nouveau confinement plus strict
- 2 Canal de Suez bloqué : le porte-conteneurs « Ever Given » remis dans la bonne direction
- 3 Le droit au sexe dans le mariage est-il une obligation ?